

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 14 octobre 2011

Date de Convocation du Conseil Municipal : Le 10 octobre 2011

Présents

M MANIQUAIRE Michel, M DURIF-VARAMBON Bernard, M REY Thierry, M JALIBERT Luc, M MOUGIN Eric, Mme FILONI Graziella

Excusés

Mme REYMOND Fabienne, pouvoir à M MANIQUAIRE Michel,
Mlle PROUPIN Dominique,
M CHAPELAIN Michel
M PUGGIA Denis,
M NOIROT Jérôme.

Secrétaire

Mme FILONI Graziella

1. Délibération pour décision modificative (régularisation budget)

La délibération est votée à l'unanimité des 7 voix.

2. Assurance Bâtiments communaux

Notre assureur, Générali, agence de Plaisance du Touch, a décidé unilatéralement de mettre fin au contrat d'assurance multi-risques de la mairie. Celui-ci prendra fin au 1 janvier 2012. Des devis ont été demandés à plusieurs compagnies.

3. Etat du dossier sinistre en cours

Le dossier « Incendie Chauffage de la salle des fêtes » progresse extrêmement lentement. Suite à une relance de Générali, une visite d'expertise était convenue le lundi 10 octobre, finalement annulée par l'assurance elle même. La mairie fera donc appel à un « expert d'assuré », pour l'aider à régler ce conflit.

4. Etude et suggestions CAUE

Il s'agit du compte-rendu de la visite du CAUE à propos de la réflexion globale sur l'aménagement des espaces publics et l'entretien des bâtiments communaux. Un travail en commission sera organisé pour approfondir l'ensemble des scénarios et se prononcer.

5. Entretien paratonnerre

Il s'agit d'un avenant au contrat « cloche » de la Sté Bodet qui s'élève à 149, 50 € par an pour vérifier le câblage du paratonnerre. Avant de signer cet avenant, la mairie vérifiera que le contrôle annuel du paratonnerre relève bien d'une obligation réglementaire, et non de la seule demande de la société privée Bodet.

6. Espace poubelles mairie

Il sera installé une chaîne pour dissuader les dépôts sauvages d'ordures autres que tri sélectif, ordures ménagères et autres monstres ainsi que l'installation de panneaux d'information pour les usagers. De plus, un arrêté municipal est pris afin que les contrevenants ou les personnes extérieures à la commune d'Esperce soient sanctionnés.

7. Questions diverses

Frelons : Un nid de frelons a été détruit au bord de la départementale 28 à hauteur de la propriété ALONDEAU. Le service du secteur routier du Conseil Général est intervenu.

Nous vous demandons de rester vigilant sur l'invasion de ces insectes.

Un nid de poule est signalé à Loulet : une commande d'enrobé à froid est passée auprès du SMIVOM, les réparations seront réalisées dès que possible.